

SEANCE DU 04 DECEMBRE 2020

L'an deux mille vingt le quatre décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Laguépie s'est réuni sous la présidence de Emmanuel CROS, Maire.

Présents : Emmanuel CROS, Daniel MERCADIER, Anne PHILIPPE, Marie-Pierre PALOBART, Jean-Pierre DÉTRÉ, Philippe MARRE, Patricia CECCARELLI, Julien RIGOLE, Marc BALAT, Bernard MAGES, Julien CASTELNAU.

Excusés : Patricia ALMENDRA, Serge REGOURD, Arne D'AVIGNON, Pierre CROS.

Convocation du 28 novembre 2020.

Ordre du jour :

II-Présentation de l'office de tourisme par Mme Castelnau :

A la demande de M. le Maire, Céline Castelnau fait une présentation de ses missions « Mairie » et « Tourisme ».

Pour la Commune, elle a créé un site internet avec l'appui du service informatique du centre de gestion de Tarn-et-Garonne. Elle met ce site régulièrement à jour en fonction des informations en sa connaissance ou qui lui sont transmises par les associations, la mairie ou autres organisateurs d'évènements. Elle a aussi créé un profil Facebook dynamique, réactif et très suivi. Le but de ce profil est de rendre compte, partager, informer et montrer le dynamisme de Laguépie.

Une autre de ses missions est de finaliser la mise en page du bulletin municipal, de l'envoyer à l'imprimeur, de le mettre en ligne sur le site internet et d'en faire la communication sur Facebook. Elle participe aussi au montage du dossier fleurissement pour le concours villes et villages fleuris en collaboration avec M. Cavazzin.

Pour la Communauté de Communes, elle assure l'accueil physique et téléphonique au bureau de l'office de tourisme de Laguépie ainsi que la vente de produits de la boutique, l'entretien courant et le rangement de l'office. Dans les domaines de l'édition et de la promotion touristique, elle participe à la création ou à la mise à jour de documents touristiques intercommunaux, à la mise à jour de la page Station Verte de Laguépie et à l'actualisation du site internet par la plateforme Constellation pour le secteur Laguépie / Verfeil / Varen / Parisot et Caylus. Elle est aussi chargée du recouvrement de la taxe de séjour sur le territoire intercommunal.

Elle fait part au Conseil Municipal des difficultés rencontrées dans l'exercice de ses missions pour la Commune. L'annualisation de ses heures de travail, 5 heures par semaine le jeudi hors juillet et août, compatible avec le site internet mais pas pour Facebook qui demande plus de réactivité et plus de travail pendant la période estivale.

Elle doit en permanence jongler entre ses heures « mairie » et ses heures « tourisme », l'été elle prend des photos sur son temps personnel pour éviter de fermer l'office de tourisme.

Elle rappelle qu'en cas d'absence, elle n'est pas remplacée à l'office.

Elle propose de développer les fiches randos de Laguépie, de coordonner la communication des associations, de créer du contenu vidéo et éventuellement une chaîne YouTube dédiée à Laguépie, de développer et promouvoir « J'aime Laguépie » avec la boutique de l'office de tourisme, etc.

M. le Maire a fait augmenter le budget alloué à l'office de tourisme, il veut que l'office de tourisme intercommunal ne soit plus axé uniquement sur Saint Antonin mais sur les 17 communes, afin de faire vivre tout le territoire intercommunal.

I-Vote du compte rendu du 23 octobre 2020 :

Le compte rendu de la séance précédente est adopté à la majorité des membres présents. Mme PHILIPPE s'abstient, elle était absente lors de cette séance.

III-Point sur le budget communal :

M. le Maire explique que le montant de l'assurance a augmenté car nous avons dû payer le reliquat de l'assurance du mini-bus qui n'avait pas été assuré pendant 2 ans !

M. le Maire avertit l'assemblée que les frais de mission des élus vont aussi augmenter, car il a effectué de nombreux déplacements depuis le début de son mandat.

A l'article 6419, les recettes correspondent au remboursement des arrêts maladie et aux versements de l'aide financière pour l'emploi aidé.

A l'article 21534, il s'agit de la dépense pour le remplacement de 15 lampes d'éclairage public.

M. MERCADIER informe l'assemblée de l'achat d'un châssis avec des fourches à palettes et d'une presse hydraulique de 50 tonnes. Les services techniques ont récupéré un poste à souder semi-automatique. Il faudrait acheter d'autres débroussailleuses et réparer les barrières de voirie.

IV-Délibérations boulangerie, Puech-Haut, Stade, Camping-Car Park :

M. le Maire rappelle la nécessité de délibérer afin de demander les différentes subventions. Pour le Camping-Car Park, il est possible d'obtenir 30% de subvention du Département, 20% de la Région et 30% de DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux).

Pour les travaux du Puech-Haut qui s'élèvent à 43 506,61 €, nous allons solliciter 30% d'aide financière du Département soit 13 051,98 €, 20% de la Région soit 8 701,32 € et 30% de DETR.

Pour la réfection du Stade d'un montant de 49 333,93 € (menuiseries, réseau électrique, pare-ballons), le plan de financement sera le suivant :

- Département (30%) : 14 800,17 €
- Région (25%) : 12 333,48 €
- DETR (25%) : 12 333,48 €
- Fédération Française de Football (20%) : 9 866,78 €.

V-Médecin :

Mme PHILIPPE rappelle à l'assemblée que le docteur Tran arrête son activité professionnelle à Laguépie dans quelques jours. Il est nécessaire de trouver un remplaçant. En premier lieu, nous avons consulté le Conseil de l'Ordre des médecins, qui nous a informé des difficultés de recrutement en milieu rural et nous a indiqué que les statistiques de l'ARS (Agence Régionale de la Santé) ne sont pas à jour, les docteurs Bouvier et Grazon sont toujours présents sur le secteur or ce n'est plus le cas.

Mme PALOBART signale qu'il nous a été conseillé de rencontrer le président de l'association des Maires de Tarn-et-Garonne, le président du Conseil Départemental et de s'associer aux communes limitrophes.

Mme PHILIPPE informe qu'une rencontre est prévue avec la maison de santé et la mairie de Varen. Dans une maison de santé, les médecins sont des libéraux, dans un centre de santé, ils sont salariés ainsi que la secrétaire.

Mme PALOBART indique que la commune devra verser chaque année une subvention d'équilibre conséquente dans le cadre de l'installation d'un centre de santé.

M. le Maire rappelle qu'il faut d'abord trouver un médecin et ensuite l'installer, qu'il soit salarié ou pas, dans les deux cas il y aura un coût pour la commune.

Mme PHILIPPE signale qu'avec un chasseur de têtes, l'engagement est de 18 mois seulement et ensuite la plupart des médecins ne s'installent pas durablement.

VI-Camping municipal :

M. MARRE rappelle que l'état des lieux de sortie a été effectué par Maître Lacombe, nous avons seulement 4 chalets et 5 bengalis. Une décision est à prendre rapidement pour l'appel d'offres de la DSP (Délégation de Service Public).

M. MERCADIER estime qu'il faut d'abord établir un diagnostic et les travaux envisagés pour la DSP.

M. RIGOLE propose de lancer l'appel d'offres et ensuite de négocier avec un éventuel candidat, qui devra prévoir un investissement de plusieurs milliers d'euros avant même de commencer la saison.

VII-Escale guépienne :

L'association de La Fouillade souhaite établir un partenariat avec Laguépie.

M. MERCADIER a étudié cette convention de partenariat et s'interroge sur certains points.

M. RIGOLE signale que l'association doit payer un loyer moins important tant que M. Doucet occupe une partie du bâtiment.

M. MERCADIER rappelle la nécessité de mettre un portail entre l'escale et l'aire de camping-cars.

VIII-Médiathèque et salon du livre :

Le salon du livre, organisé par la médiathèque aura lieu les samedi 5 et dimanche 6 décembre.

M. le Maire remercie Mme Legrand d'avoir bien voulu ouvrir les boutiques éphémères.

IX-Eclairage public :

M. BALAT explique que nous devons remplacer 15 lanternes dans le centre du village pour un montant de 21 000 €. Le SDE (Syndicat Départemental d'Énergie) subventionne à 40% du montant HT avec un plafond de 28 000 € de travaux.

X-Questions diverses :

X-1-Conseil municipal jeunes (CMJ) :

Mme CECCARELLI rappelle que le CMJ a décidé de distribuer des boules de Noël étiquetées Laguépie le samedi 12 décembre.

L'inauguration aura lieu le lendemain avec la pose de la 1^{ère} boule sur les sapins.

M. MERCADIER souhaite habiller les socles du sapin devant la mairie et des anciennes jardinières.

X-2-Cimetière :

Le recensement 2021 étant reporté à 2022, M. le Maire a demandé à M. DÉTRÉ d'établir un règlement intérieur du cimetière. Nous devons procéder à la récupération d'anciennes tombes et à la création d'un ossuaire, il est à noter que cette procédure prendra 3 ans minimum.

X-3-Communauté de Communes QRGGA :

M. le Maire informe l'Assemblée de différentes décisions prises par la communauté de communes :

- réaménagement de l'office de tourisme pour 6 000 €
- renouvellement du parc informatique de l'office pour 3 200 €
- recrutement d'un médiateur patrimoine et culturel sur 3 ans
- modification du tiers-lieu à Caylus
- emprunt à court terme de 400 000 €
- passage de la juriste à temps complet...

M. MERCADIER est très inquiet du fort ratio de personnel par habitant à la QRGGA.

X-4-Travaux :

M. MERCADIER a fait établir plusieurs devis pour des vêtements de travail pour nos agents. La commande sera passée chez Angles.

Des travaux de taille et d'élagage ont été effectués au lotissement, il reste le broyage à faire avant Noël. L'éclairage de l'église a été refait par MM. BALAT et Aymeric CROS. Les illuminations de Noël sont toutes reprises et posées.

La propriétaire d'une maison au Magal demande l'accessibilité du chemin qui mène à son habitation.

Séance levée à 23 heures 47.